



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DESCRIPTION DE POSTE

I. Information sur le poste

Titre du poste : Experts Nationaux dans le cadre de la mise en place d'un Roster d'experts juridiques de haut niveau pour l'ARP

Org. Unité : PNUD Tunisie

Durée : Selon les besoins de la mission

Type contrat : Consultant National Individuel (IC)

Lieu d'affectation : Tunis, Tunisie

Superviseur : Conseiller Technique Principal

I. Contexte et justification

Le nouveau Parlement dispose d'un rôle central dans le système de gouvernance établi par la Constitution. Plus précisément, le Parlement sera chargé de veiller à ce que le nouveau cadre constitutionnel soit pleinement mis en œuvre. Etant donné que la Constitution a été rédigée à partir d'une page blanche, et contient de nombreuses dispositions qui exigent à la fois de nouveaux piliers législatifs et la mise en place de nouvelles institutions, les tâches du Parlement lors de la prochaine phase de transition entre 2015 et les prochaines élections prévues en 2019 seront considérables.

L'ANC a reconnu l'appui reçu de la communauté internationale, à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement, pendant les phases post-révolutionnaires puis au cours des phases initiales de l'élaboration de la Constitution, et a réitéré une demande d'appui pour la phase de mise en œuvre constitutionnelle, y compris dans la mise en place du nouveau Parlement, l'Assemblée des Représentants du Peuple, créé par la Constitution de 2014 et dont les premiers membres ont été élus le 26 octobre 2014.

Afin d'appuyer l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) à assumer son nouveau rôle, le Programme des Nations-Unies pour le Développement, en partenariat avec l'ARP, a mis en place le projet « Consolidation de la transition démocratique en Tunisie. Cette seconde phase du projet vise à soutenir le Parlement tunisien dans son rôle central qui consiste à mettre en application la nouvelle Constitution démocratique du pays afin que les principes inscrits dans la Constitution soient réalisés dans un système de gouvernance responsable, souple et transparent. Les résultats suivants sont envisagés :

- a. Les capacités du Parlement dans l'analyse de la législation, la rédaction et l'amendement pour la mise en application de la Constitution, y compris les dispositions en matière d'égalité entre les sexes, sont renforcées et les structures législatives sont mises en place ;
- b. La nouvelle assemblée est dotée de capacités et de structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel de manière efficace et transparente, y compris à travers l'engagement systématique des citoyens à ses travaux.

II. Objectifs

Le Parlement tunisien est appelé, de par ses fonctions, à adopter les textes de lois nécessaires à la mise en

application concrète des dispositions de la nouvelle Constitution et notamment les lois organiques ou autres portant principalement sur :

- *Les droits et les libertés
- *Les instances constitutionnelles indépendantes
- *la décentralisation et la gouvernance locale
- * les organisations et les associations
- *le secteur de la sécurité

Afin de soutenir l'œuvre législative de l'ARP et de réaliser dans des délais raisonnables les objectifs attendus par la communauté des citoyens, il a été décidé de créer une base de données (roster) regroupant les experts pouvant être recrutés afin d'accompagner le travail législatif, à différents moments du parcours d'une loi (proposition/projet de loi, passage en commission, après retour de l'instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des lois ou de la future cour constitutionnelle...), et d'intervenir sur les questions juridiques qui pourraient lui être soumises. Le recrutement de ces experts permettra à la fois de mettre à la disposition des députés une expertise et un conseil de haute qualité, et de faire bénéficier les conseillers des commissions des méthodes de recherche et de l'expertise technique, à même d'optimiser leur rôle et la qualité de l'assistance qu'ils prodiguent dans le processus d'élaboration des lois.

Les experts qui composeront ce roster auront des domaines d'expertise juridiques pointus, couvrant un large spectre de spécialités, afin de répondre le plus efficacement aux demandes et besoins inhérents au travail législatif. De par le nombre de spécialités et de domaines d'interventions, ces experts seront sollicités au besoin, de façon ponctuelle.

III. Tâches et activités

Sous la supervision générale du Conseiller Technique Principal du Projet et en étroite collaboration avec l'ARP, les experts recrutés seront chargés de :

- d'étudier, discuter et proposer les modifications nécessaires aux projets de textes soumis ou examinés par l'ARP.
- proposer au besoin des projets de textes dont l'ARP prendrait l'initiative.
- Etablir des rapports à soumettre au Président de l'ARP sur des questions juridiques, économiques ou stratégiques données.
- Dans un souci de capitalisation et de pérennisation de l'expertise transmise, les experts recrutés devront assurer que l'ensemble des produits de leurs missions sera transmis à l'ARP pour archivage.
- veiller à faire participer les conseillers des commissions (selon la nature du projet examiné) dans les travaux durant les phases de recherche, de discussion et de rédaction afin d'assurer le transfert d'expertise au staff des commissions.
- participer à l'identification des besoins en formation, en accompagnement ou en partenariat avec des parlements partenaires aussi bien pour les élus que pour les membres du staff travaillant dans les Commissions.

IV. Résultats attendus

- La mise en place de ce roster d'experts devra aboutir aux principaux résultats suivants : le soutien du travail des commissions parlementaires compétentes sur les domaines prioritaires de l'Assemblée sur la mise en application de la Constitution (les lois organiques de base sur la justice, la décentralisation, la liberté d'expression, le financement des associations et du secteur de la sécurité et cinq organes constitutionnels indépendants),
- La fourniture d'expertise technique nationale de haut niveau,
- La constitution d'un fonds documentaire à disposition de l'ARP,
- La constitution d'une base de données des experts nationaux de haut niveau,
- La participation à la mise en place de stratégies effectives en matière de mise en œuvre législative et institutionnelle de la nouvelle Constitution,
- Le transfert d'expertise au staff des commissions,
- L'ouverture et l'inclusivité du travail de l'Assemblée.

Dans le cadre de la mission assignée, les candidats retenus seront d'abord inscrits dans un roster de consultants (base de données), étape nécessaire avant leur éventuelle contractualisation. Tous les candidats retenus seront placés dans la base de données mais tous ne participeront pas nécessairement aux travaux demandés.

Les consultants à la suite de leur sélection à partir du roster, devront fournir les livrables ci-dessous :

- Soumission d'une note méthodologique une semaine au maximum après signature du contrat ;
- Soumission d'un rapport de fin de mission

V. Durée et déroulement de la mission

Le consultant travaillera sous la supervision de l'ARP et du PNUD.

La saisine du consultant relèvera du Président de l'ARP, et les instances de l'Assemblée souhaitant bénéficier de son expertise (commission, secrétariat...) en feront la demande auprès du président.

La validation du travail du consultant se fera par le Président de l'ARP sur rapport de l'instance bénéficiant de l'expertise, et par le Conseiller Technique Principal du projet.

VI. Compétences

Compétences fonctionnelles (liées au contrat) :

- Aptitude au dialogue et à la négociation ;
- Capacité à travailler dans un environnement politique complexe ;
- Capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;
- Capacité démontrée d'esprit critique, de créativité, de diplomatie, de flexibilité ;
- Excellente capacité en communication et en rédaction ;
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.

Compétences liées au PNUD

- Démonstre son intégrité par le respect des valeurs et de l'éthique des Nations Unies ;
- Promeut la vision, la mission et les buts stratégiques du PNUD et des Nations Unies ;
- Respecte les différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité.

Compétences liées à l'ARP

- se conformer à l'obligation de réserve et aux règles de la confidentialité ;
- Tenir compte des exigences de la démocratie parlementaire en matière de transparence, responsabilité et inclusivité ;
- Tout document produit dans le cadre de cette mission reste la propriété de l'ARP.

VII. Qualifications requises

Education :	être titulaire d'un master en droit, sciences politiques, sciences économiques, gestion ou équivalent.
Expérience :	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un minimum de dix (10) années d'expérience dans le domaine du droit public général, du droit international public, administratif, constitutionnel, droit fiscal, finance publique, droit pénal et procédure pénale ; droit social, droit des affaires, droit civil/droit de la famille et procédure civile, droit international privé, ou toute autres discipline similaire ; des sciences politiques ; des sciences économiques ; de la gestion. ▪ Avoir produit des articles et/ou ouvrages dans les domaines en liaison avec la présente mission ; ▪ Avoir effectué des missions d'expertise et consulting auprès d'organisations nationales ou internationales, ONG, ou participé à des commissions techniques et/ou ministérielles et instances publiques d'études ou de réforme
Langues requises	Une excellente connaissance orale et écrite du français et de l'arabe est requise.
Informatique :	Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint)

VIII. Lieu de travail

La mission se déroulera sur Tunis avec une possibilité de travailler à partir de la maison. Ces modalités seront définies au début de la mission. Dans l'éventualité d'un déplacement à l'intérieur du pays ou à l'étranger selon les besoins de sa mission, ces déplacements devront être arrêtés au préalable d'un commun accord avec le PNUD et l'ARP et les frais y afférents seront directement payés ou remboursés par le PNUD selon la grille des perdiems

officielle des Nations Unies.

IX. Proposition financière et modalités de paiement

Le Consultant expert devra faire parvenir une offre financière pour la durée de la mission détaillant le taux journalier d'honoraires. Les paiements seront effectués selon l'échéancier suivant :

Produits attendus	Durée de réalisation	% paiement	Validation
Livrable 1 : note méthodologique	7 jours	20	Après acceptation du livrable par PNUD et L'ARP
Livrable 2 : rapport final	Déterminée par le contrat et la note méthodologique	80	Après acceptation du livrable par L'ARP/PNUD

Pour les contrats de moins de 5000 TND, le paiement se fait en une seule fois, après acceptation du rapport final par PNUD/ARP (100% à la fin du contrat, après validation).

XI. Présentation de l'offre et évaluation

Le consultant devra faire parvenir les éléments suivants :

- Curriculum Vitae ;
- Taux d'honoraire journalier demandé ;
- Lettre de motivation ;
- Copies des diplômes, des attestations de travail et de missions et des publications dans les deux langues ;

Remarque : Au cas où les publications requises dans ce processus sont dans une seule langue (français seulement ou arabe seulement), la lettre de motivation devra être rédigée dans l'autre langue.

Critères spécifiques de sélection :

* Poids des critères techniques : 70%

* Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation techniques seront considérées pour l'évaluation financière.

Critères	Poids
Grille d'évaluation technique	100 Pts
Critère A : Diplômes	20 Pts
Un Master ou équivalent	10 pts
Un doctorat	20 pts
Critère B : Années d'expérience technique requises	30 pts
10 à 15 années d'expérience technique	20 pts
16 à 20 années d'expérience technique	25 pts

Plus de 20 années d'expérience technique	30 pts
Critère C : Nombre de missions d'expertise	30 pts
Missions d'expertise et consulting auprès d'organisations internationales, ONG, ou participation à des commissions et ministérielles et instances publiques d'études ou de réforme	
1 mission	10 pts
2 missions	15 pts
3 missions	20 pts
4 missions	25 pts
5 missions et plus	30 pts
Critère D : Publications	20 pts
2 articles	10 pts
1 ouvrage	15 pts
Plus de deux articles et un ouvrage	20 pts
Évaluation technique totale	100pts*70%= 70pts
Évaluation financière (seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu un minimum de 70 points sur 100 à l'évaluation technique seront évaluées) ; l'évaluation se fera sur la base du taux journalier	30 pts
Évaluation totale	100pts

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disant (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale = $0,7XNt + 0,3XNf$. L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

XII. Approbation des TDRs

Nom et titre :